

PIAJE

LES DEPENSES ELIGIBLES

- coûts fonciers et terrains
- gros œuvre
- aménagement intérieur
- équipements
- · honoraires et frais administratifs
- autres (aménagement extérieur, voirie et réseaux divers, assurance de construction)

POUR QUI?

- EAJE PSU
- MAM
- RPE
- MC PAJE

POURQUOI?

- Création, transplantation ou aménagement d'un RPE
- Création d' un EAJE / MAM
- Extension EAJE ou MAM d'au moins 10% de places nouvelles

1 PIAJE par place financée tous les 10 ans

DIAGNOSTIC

- analyse de besoins et diagnostic
- priorités du SDSF et CTG
- 4 indicateurs
 - taux de couverture
 - o nbr d'enfants de de 3 ans
 - taux d'occupation des EAJE
 - viabilité du projet

FINANCEMENTS

- A la place
- · majoration gros œuvre
- · majoration rattrapage territorial
- majoration développement durable
- majoration potentiel financier



PIAJE

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILTÉ

EAJE PSU

• Bénéficier de la PSU

RPE

- projet de fonctionnement validé par le Conseil d'administration de la Caf
 - construction
 - aménagement d'un local existant
 - transplantation

MC ET CFA PAJE

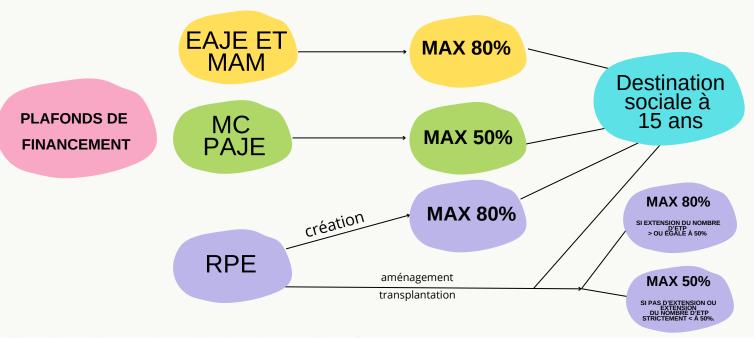
- CMG structure
- Appliquer une tarification modulée

La tarification doit :

- · être inférieure au plafond
- être publiée en ligne et affichée au sein de l'équipement ;
- comprendre la fourniture des repas et des produits d'hygiène.
- Taux de couverture < 55% et potentiel financier < 900€
- Avis favorable du maire

MAM

- 2 AMA
- agréments obligatoires
- Charte de qualité
- Charte de fonctionnement
- projet d'accueil
- reglement interne
- Accompagnement du RPE
- Avis favorable du maire





> Plan d'investissement pour les structures petite enfance

	Barème			
Nature du module de financement	Eaje PSU	Eaje Paje (3)	Mam	Eaje Paje (4)
Socie de base	8 000 €/place	7 400 €/place	4 400 €/place	5 300 €/place
Majoration "gros œuvre"	4 000 €/place (1)	1 000 €/place	1 000 €/place	2 600 €/place
Majoration "développement durable"	3 500 €/place (2)	700 €/place	700 €/place	2 300 €/place
Majoration "rattrapage territorial" liée au taux de couverture en mode d'accueil	3 500 €/place si < à 58%	1 800 €/place si < à 58%	900 €/place si < à 58%	2 300 €/place si < à 55%
Majoration "potentiel financier" modulée selon le potentiel financier par habitant				
QPV – ZRR – Projets à dimension d'insertion sociale ou professionnelle	7 000 €/place	-	-	4 600 €/place
Tranche 1 (0 € à 449,99 €)	7 000 €/place	6 100 €/place	3 000 €/place	4 600 €/place
Tranche 2 (450 € à 699,99 €)	7 000 €/place	3 000 €/place	1 500 €/place	4 600 €/place
Tranche 3 (700 € à 899,99 €)	6 000 €/place	2 400 €/place	1 200 €/place	4 000 €/place
Tranche 4 (900 € à 1200 €)	4 000 €/place	500 €/place	250 €/place	Non éligible

^{(1) 2 000€} pour tous les dossiers validés par le CA de la Caf jusqu'au 31/08/2024 puis 4 000€ à partir du 01/09/2024

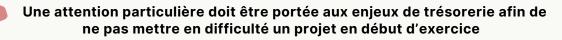
^{(2) 2 000€} pour tous les dossiers validés par le CA de la Caf jusqu'au 31/08/2024 puis 3 500€ à partir du 01/09/2024

⁽³⁾ dossiers déposés jusqu'au 31/03/2024, Circulaire 2024-020

⁽⁴⁾ dossiers déposés à compter du 01/04/2024







Le porteur de projet fournit un budget prévisionnel de fonctionnement sur 3 exercices a minima.





Déclaration sur l'honneur de probité

Déclaration sur l'honneur de probité

Déclaration d'intérêt

- Déclaration d'intérêt
- Si c'est un EAJE : attestation cotisations sociales
- Si c'est un EAJE : attestation cotisations sociales
- Si c'est une MAM avis favorable du Maire
 + document complémentaire au projet du RPE
- Si c'est une MAM: avis favorable du Maire + document complémentaire au projet du RPE



- Si c'est un EAJE : attestation cotisations sociales
- Si c'est une MAM: avis favorable du Maire + document complémentaire au projet du RPE